TABLEAU RECAPITULATIF DES ABSENCES ET CONGES DE DROIT

Annexe I

ASA DE DROIT

Motif de l'absence	Durée	Rémunération	Justificatifs	Validation	Texte de référence				
Medical									
Examens médicaux liés à la grossesse	durée du RDV dans la limite d'1/2 journée par RDV dans la limite des 7 examens obligatoires	Avec traitement	certificat médical	Avis IEN Validation DASEN	Loi du 27 janvier 1993 art 52				
xamen médicaux liés à l'assistance médicale à la procréation	durée du RDV dans la limite d'1/2 journée par RDV	Avec traitement	certificat médical	Avis IEN Validation DASEN	Circulaire du 24 mars 2017				
xamen médicaux liés à la visite médicale annuelle devant le médecin de prévention	durée du RDV dans la limite d'1/2 journée par RDV	Avec traitement	Convocation	Avis IEN Validation DASEN	Décret 82 453du 28 mai 1982				
xamen médicaux liés à la surveillance médicale annuelle en lien avec une pathologie ourde	Durée du RDV dans la limité d'1 journée par RDV	Avec traitement	certificat médical	Avis IEN Validation DASEN					
Travaux assemblées électives									
Séances pleinières	Durée de la séance	Sans traitement	Convocation	Avis IEN Validation DASEN	Code général des collectivités territoriales				
Réunion des commissions	Durée de la réunion	Sans traitement	Convocation	Avis IEN Validation DASEN	L.2123-1 à L.2123-16				
Réunion des assemblées délibérantes	Durée de la réunion	Sans traitement	Convocation	Avis IEN Validation DASEN					
crédit d'heures forfaitaire et trimestriel	Variable selon la délégation de pouvoir et la taille de la commune	Sans traitement	Transmission arrêté municipal de délégation de fonctions et du planning	Avis IEN Validation DASEN	Code général des collectivités territoriales Articles R2123-3 à R2123-8)				
	Jury / Concours								
Patricipation à un jury d'assises	Durée de la session	Sans traitement	Convocation	Avis IEN Validation DASEN	Code de procédure pénale R 139 à R 146				
Membre de jury d'examens ou de concours	durée de la session	Avec traitement	Convocation	Avis IEN Validation DASEN					
Réserve civile	maximum 10 jours par an	Avec traitement	Déclaration préalable au moins 1 mois avant début d'activité et Convocation	Avis IEN Validation DASEN					
	Evènements familia	ux							
Décès pour enfant de moins de 25 ans	14 jours ouvrés (du lundi au vendredi) + 8 jours franctionnables dans le délais d'un an à compter du décès	Avec traitement	Certificat de décès	Avis IEN Validation DASEN	Code général de la fonction publique Art L 622-2				
Décès pour enfant de plus de 25 ans	12 jours ouvrables	Avec traitement	Certificat de décès	Avis IEN Validation DASEN	Code général de la fonction publique Art L 622-2				
	Représentation synd	cale							
Assister à réunions d'information syndicale	1h / mois ou 3 heures/trimestres	Avec traitement		Avis IEN Validation DASEN	Décret n°82-447 du 28 mai 1982 - Art 5 Arrêté du 29 août 2014				
Assister à réunion d'information spéciales pour le renouvellement des instances de concertation	Pendant la période de 6 semaines précédent le scrutin 1 heure par mois ou 3h/ trimestres	Avec traitement	L'agent informe par tous moyens sa hiérarchie de sa participation à cette	Avis IEN Validation DASEN	Décret n°82-447 du 28 mai 1982 - Art 5 Arrêté du 29 août 2014				
Congrès et instance locales, nationales et internationales	10 à 20 jours par an	Avec traitement	convocations	Avis IEN Validation DASEN	Décret n°82-447 du 28 mai 1982 - Art 13				
Participation aux instances représentatives organisées par l'administration (CSA)	durée de la réunion + 1 temps de préparation égale à la durée de la réunion	Avec traitement	convocations	Avis IEN Validation DASEN	Décret n°82-447 du 28 mai 1982 - Art 15				

CONGES DE DROIT									
Représentation syndicale									
Congés de formation syndicale	12 jours par année scolaire non reportables. L'agent doit effectuer sa formation dans l'un des centres et instituts référencés dans l'arrêté du 29 décembre 99.	Avec traitement	La demande doit être présentée 1 mois à l'avance et l'administration doit apporter sa réponse au moins 15 jours avant le début de la formation + attestation de présence	IA-DASEN	Code général de la fonction publique art L215-1				
Medical									
Maladie de l'enseignant	Durée indiquée sur l'arrêt de travail	Application du jour de carence puis avec traitement	Certificat médical bulletin d'hospitalisation		Code général de la fonction publique Art L822-1 à L822-5				
Acte chirurgical en ambulatoire	Durée indiquée sur l'arrêt de travail	Application du jour de carence puis avec traitement	Certificat médical bulletin d'hospitalisation		Code général de la fonction publique Art L822-1 à L822-5				
Evènements familiaux									
Congés de naissance	3 jours ouvrables à compter de la naissance de l'enfant ou à compter du premier jour ouvrable qui suit l'adoption	Avec traitement	Certificat de naissance	Avis IEN Validation DASEN	Décret N° 2021-871 du 30 juin 2021				
Congé de paternité d'accueil de l'enfant	25 jours calendaires pour un naissance unique décomposés en 4 jours à prendre immédiatement après les congés de naissance et 21 jours fractionables à prendre dans les 6 mois suivant la naissance. 28 jours calendaires pour une naissance multiple sous les mêmes conditions que la naissance unique	Avec traitement	Certificat de naissance	Avis IEN Validation DASEN	Décret N° 2021-871 du 30 juin 2021				
Congé d'adoption	Si les adoptants ont entre 0 et 1 enfant à charge : 16 semaines si l'adoptant prend seul le congés et 16 semaines et 25 jours si le congé est réparti sur les 2 adoptants. Si les adoptants ont 2 enfants et plus: 18 semaines si l'adopatant prend seul le congés et 18 semaines et 25 jours si le congé est réparti entre les 2 adoptants. En cas d'adoption multiple les jours supplémenatiares permettant de répartir le congés sur les 2 adoptants sont portés à 32.	Avec traitement	Certificat d'adoption	Avis IEN Validation DASEN	Code général de la fonction publique Art L631-8				
Congé parental	période de 2 à 6 mois renouvelables jusqu'aux 3ème anniversaire de l'enfant.(non fractionnable pour un même enfant)	sans traitement	Acte de naissance	Avis IEN Validation DASEN	Décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 art 29 à 33				
Congé de présence parentale	310 jours ouvrés sur une période de 3 ans pour un même enfant et une même pathologie. Il est fractionnable.	sans traitement	demande écrite et certificat médical	Avis IEN Validation DASEN	Décret n° 2006-536 du 11 mai 2006				
Congé de solidarité de familiale pour affectation grave et incurable mettant en jeu le pronostic vital pour ascendant / descendant / frères/ sœurs/ personne de confiance partageant le même domicile	3 mois maximum renouvelable 1 fois ou de façon fractionnée par période d'au moins 7 jours consécutifs. Prend fin 3 jours après le décès.	sans traitement mais versement de l'indemnité CPAM par l'employeur	certificat médical + transmission coordonnées CPAM dont dépendant le malade	Avis IEN Validation DASEN	Décret 2013-67 du 18 janvier 2013				
Congés de proche aidant Lien familiaux jusqu'au 4ème degrés de l'agent et / ou du conjoint. Personnes avec qui un lien étroit et stable est entretenu	3 mois renouvelables dans la limite d'un an sur l'ensemble de la carrière. Il est fractionnable	sans traitement	copie du taux d'IPP au moins égale à 80% de la personne aidée. Déclaration sur l'honneur du lien familial.	Avis IEN Validation DASEN	Décret n°2020-1557 du 1octobre 2020				